



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pouvoir d'achat

Question écrite n° 73882

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la baisse continue du pouvoir d'achat des Français. Selon l'Institut national de la consommation, entre 2001 et 2005, l'augmentation moyenne du salaire des Français (soit 167 euros par mois) est littéralement effacée, à hauteur de 137 euros, par la flambée des prix de certains postes tels que le prix du tabac, le loyer des résidences principales et le dérapage sans fin des prix des carburants. À ces trois facteurs importants de hausse, s'ajoutent notamment la hausse des dépenses automobiles et celle des dépenses de santé. Les Français attendent que cette situation change et veulent voir évoluer leur pouvoir d'achat favorablement. Des solutions sont pourtant envisageables. Ainsi le Gouvernement pourrait doubler l'allocation de rentrée scolaire pour les familles les plus modestes ; organiser une conférence sur les salaires afin d'évoquer les difficultés rencontrées par les Français et tenter d'y remédier et rétablir également la TIPP flottante. Ces mesures seraient autant d'actions qui contribueraient à l'amélioration du pouvoir d'achat des familles. Aussi, compte tenu de ces éléments, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Dans son étude parue en 2005, l'Institut national de la consommation (INC) tente de mesurer les effets des augmentations de prix sur le salaire moyen net des Français. L'indicateur construit à cet effet est intéressant, mais il ne donne qu'une approche partielle du pouvoir d'achat de nos concitoyens : tout d'abord parce qu'il ne s'intéresse qu'aux Français qui travaillent à temps plein dans le secteur privé et semi-public et non à l'ensemble des Français ensuite, parce qu'il ne tient pas compte de l'amélioration de la qualité des biens et services achetés, amélioration qui est pourtant équivalente à une diminution du prix à caractéristiques inchangées (phénomène particulièrement marquant par exemple dans le domaine informatique ou électronique) ; enfin, parce qu'il est construit avant tout pour mettre en évidence l'impact des augmentations de prix (construction d'un « palmarès des hausses »), et non pour étudier l'effet des baisses (dont l'INC rappelle aussi l'existence dans son étude). Pour mesurer plus complètement la progression du pouvoir d'achat des ménages, il vaut donc mieux retenir une approche globale qui tienne compte de l'ensemble des revenus des ménages ainsi que de l'ensemble des prix des biens consommés par eux. Les comptes nationaux de l'INSEE permettent de calculer les variations du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages. Or, entre 2001 et 2005, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut a augmenté de près de 7,8 %. L'augmentation du pouvoir d'achat des ménages reflète, d'une part, une augmentation sensible des revenus salariaux des ménages sur la période (+ 13,9 % pour les salaires et traitements nets en termes nominaux). Elle résulte, d'autre part, d'un accroissement des prix à la consommation qui apparaît comme modéré (en moyenne, chaque année depuis 2001, 1,5 %), en dépit de la flambée récente des prix du pétrole et en raison notamment de la baisse de prix de certains produits manufacturés (automobiles, électronique grand public...). La consommation des ménages étant l'un des principaux moteurs de la croissance, le Gouvernement veille au maintien d'un pouvoir d'achat dynamique, en privilégiant deux axes principaux. Une politique salariale dynamique : le Gouvernement a incité les partenaires sociaux à renégocier les minima de branches. Cette politique porte ses fruits aujourd'hui : si en mars 2005, 84

des 158 branches du secteur général (hors bâtiment et travaux publics et métallurgie) disposaient de minima inférieurs au SMIC, elles ne sont plus que 25 un an plus tard. Devant le succès de cette initiative - qui met l'accent sur les négociations entre partenaires sociaux - le Gouvernement étudie le projet d'une structure permanente de soutien aux négociations professionnelles. Cette orientation complète la hausse du SMIC intervenue entre juillet 2001 et juillet 2005 qui s'élève à près de 20 % ; la maîtrise de l'évolution des prix en ce qui concerne les loyers, le Gouvernement a modifié le mode de calcul de l'indice de référence qui sert à les revaloriser, de manière à limiter le dynamisme de ce poste important de la consommation des ménages. En ce qui concerne les prix des produits pétroliers, au-delà de l'aide à la cuve décidée à l'automne 2005, le Gouvernement a mis en place un observatoire des prix des carburants qui permet une meilleure diffusion de l'information sur les prix et qui assure ainsi une fixation plus concurrentielle des prix à la pompe. Enfin, les accords de baisse des prix dans la grande distribution ainsi que la réforme de la loi Galland, en oeuvre depuis le 1er janvier 2000, permettent depuis quelques mois de faire diminuer sensiblement les prix des biens de consommation courante. Mais au-delà de ces mesures spécifiques, ce qui soutient le pouvoir d'achat des ménages c'est avant tout la création d'emplois. Or, le Gouvernement a pris des mesures courageuses en faveur de l'emploi (contrat nouvelle embauche, contrat d'avenir notamment). Plus de 140 000 emplois ont ainsi été créés en 2005 selon l'ACOSS. C'est bien l'amélioration sensible du marché du travail permise par ces mesures qui alimente et alimentera encore davantage à l'avenir la progression du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73882

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8635

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6529